

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CATTENIERES

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Date de convocation, date d'affichage : 09/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 12

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-deux, le 13 du mois de juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 09 juin 2022, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - Antoine HERMAN - José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Céline MARELLI – Sabrina CARDON – Damien BARDOUX

Membre(s) excusé(s) : Roseline HODIN (a donné procuration à Céline MARELLI pour la représenter et voter en son nom), Raphaël CANTA (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : David HEGO, Vincent WIART, Julien DESFOSSEZ

OBJET : FETE COMMUNALE 2022 – SUBVENTION AU FORAIN

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer, pour l'année 2022, la subvention suivante :

- 300 € au forain fournissant un manège enfantin, un tir, pêche aux canards, une barbe à papa, manège enfantin, différents bonbons, un château gonflable et un circuit de quads. Le versement de la totalité de la subvention est subordonné à l'ouverture minimum du manège et divers stands :
 - le vendredi 24 juin 2022 de 16h30 à 19h,
 - le samedi 25 juin 2022 de 14h à 21h
 - le dimanche 26 juin 2022 de 14h à 17h
 - et, le lundi 27 juin 2022 de 17h à 20h.

De plus, 150 tickets offerts par la commune aux enfants scolarisés ou habitant la commune jusqu'à 16 ans lui seront achetés au prix de 2.00 euros le ticket.

Cette dépense sera imputée au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le **17 JUIN 2022**

Le Maire,
Daniel FORRIERES

